
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 21 août 2017
Séance tenue le 22 août 2017

Résolution: CM17 1060

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève - Projet Le Bourbon

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève - Projet Le Bourbon à la séance du 20 décembre 2016 de l'assemblée du conseil municipal par sa résolution CM16 1489 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Vu la résolution CM16 1489 de la séance du 20 décembre 2016 de l'assemblée du conseil municipal, adoptant comme projet de règlement P-04-047-176 ledit projet de règlement;

Attendu que des assemblées publiques de consultation ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le 9 février 2017 ainsi que les 7 et 8 mars 2017 au Centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet, sur ce projet de règlement, tel qu'il appert dans son rapport daté du 23 mai 2017;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 12 juin 2017, par sa résolution CM17 0644;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017, par sa résolution CE17 1378;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève – Projet Le Bourbon.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

44.02 1160867001
/cb

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Règlement 04-047-176

Signée électroniquement le 24 août 2017